Vous opposez-vous à être jugé par moi, en qualité de président de la cour? Question l'ateusé. Non, monsieur. Réponse: (N.B. L'objection, le cas échéant, doit être consignée, avec la décision de la cour, sur une jeuille séparée, marquée "B B" et attachée immédiatement sous la page B.) Question à l'accusé. VOUR KOPPOSE KNOBEK XIK Caramexime reprotesta 19.817 D-156118 S/Sgt. DeKONINCK, P., No. 4 Det. C.M.S.C., C.A. Réponse: Ouestion à Vous opposez-vous à Paccusé: comme sténographe? .. Non, monsi sur. . Réponse: Le sténographe au l'interprese du cas de tout assermentes L'accusé a-t-il opté pour un procès devant une cour martiale permanente Question an ou une autre cour martiale? procureur Non, monsieur, Réponse: L'accusé est mis en accusation sur chacun des chefs mentionnés dans l'acte d'accusation marqué B-2 et versé au dossier après avoir été signé par le président. Sont-ce là votre matricule, votre grade, votre nom et votre unité? Question à Paccusé Oui, monsieur. Réponse: Etes-vous coupable ou non du (preniers chef d'accusation porté contre yous et dont vous venez d'entendre lecture? Question à l'accusé. Coupable, monsieur. Etes-vous coupable ou non du deuxième chef d'accusation porté contre Réponse: yous et dont vous venez d'entendre lecture? Question à l'accusé Etes-vous coupable ou non du troisième chef d'accusation porté contre Réponse: vous et dont vous venez d'entendre lecture? Question à Paccusé

Réponse:

Question à

Etes-vous coupable ou non du quatrième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture?

Réponse: